



2020-05 « STOP CORONA »

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, la commune de Monthey, avec la précieuse contribution des ambassadrices/ambassadeurs SST, des Ressources humaines et des chefs de service, a mis sur pied diverses mesures afin d'assurer la Santé et la Sécurité des employées et employés communaux :

- Transmission de directives « Coronavirus : Droits et devoirs des employés et de l'employeur »
- Télétravail dans différents services
- Réorganisation de certaines places de travail pour garantir une distance de 2 mètres et/ou la pose de plexiglas entre les bureaux
- Distribution de liquides de désinfection et de masques de protection
- Nettoyage fréquent des places de travail, des poignées, des guichets, etc.
- Installation de plexiglas sur les guichets
- Organisation de l'accès aux guichets
- Promotion de l'utilisation des escaliers
- Interdiction de la pause-café en groupe et fermeture des cafétérias

La question de l'ouverture du courrier et de la réception des paquets revient souvent. Veillez à vous laver soigneusement les mains avant et après l'ouverture du courrier avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro-alcoolique.

En cas de doute ou de questions, vos chefs de service ou responsables ainsi que les services « Ressources humaines » et « Sécurité » se tiennent à votre entière disposition.

La lutte contre cette pandémie est l'affaire de tous. Il est primordial que nous respections, avec grande attention, les consignes données par l'OFSP.



Rester à la maison dès maintenant.



Garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et
éternuer dans
un mouchoir
ou dans le creux
du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.